



## Actus Agricoles

**Pour favoriser la reprise de l'activité économique dans le contexte d'un déconfinement progressif du pays** à compter du lundi 11 mai 2020, la plateforme « [masques-pme.laposte.fr](https://masques-pme.laposte.fr) » a permis, depuis son ouverture le 2 mai, à 30 000 entreprises de commander 1,3 million de masques « grand public », soit un équivalent de 26 millions d'usage.

Accessible à son lancement aux entreprises de moins de 50 salariés, ressortissantes des réseaux des CCI et des CMA, la plateforme, qui propose 10 millions de masques à la commercialisation, est désormais ouverte à 9,4 millions de structures dont les associations, micro-entrepreneurs, professions libérales et **agricoles**.

Les masques commercialisés sur cette plateforme sont fabriqués dans le respect des spécifications fixées par les autorités sanitaires (1), indique La Poste. Ces masques **lavables et réutilisables 20 fois** sont en textile à filtration garantie (plus de 90 % des particules d'une taille égale ou supérieure à 3 microns).

**Le paiement se fait directement en ligne** afin d'opérer une livraison, sans contact physique ni signature, conformément aux recommandations des autorités sanitaires. Pour fluidifier la diffusion des masques, un délai minimal de 15 jours est fixé entre deux commandes.

Le port du masque s'inscrit dans le strict respect des gestes barrières qu'il complète, ainsi que des mesures d'organisation du travail mises en place par chaque entreprise pour assurer une reprise de l'activité dans des conditions sanitaires irréprochables.

Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé en lien avec l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail